

Concours d'affiche pour la Journée de la Paix 2015

La Ville de Vitry-sur-Seine, Ville labellisée par l'UNESCO « Ville amie des enfants », organise un concours d'affiches sur le thème de la Paix et du respect mutuel auquel peuvent participer dès à présent les jeunes des écoles primaires de la commune, des collèges et lycées les enfants fréquentant les centres de loisirs municipaux, les structures municipales (EMA, Bibliothèque, etc).

L'affiche lauréate du concours illustrera l'ensemble des outils de communication (affiche, dépliant, invitation) qui seront édités pour informer sur les initiatives de cette journée de la Paix où les affiches primées seront exposées et remis des prix. Pour participer, à titre individuel ou collectif, merci de prendre connaissance du règlement ci-dessous et de retourner le bordereau de participation avec le dessin, la peinture ou l'écriture que vous aurez réalisé. Bon travail et merci.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 :

Toute personne domiciliée à Vitry est invitée à participer dans sa catégorie d'âge (- 6 ans , 6 à 11 ans et 11 à 15 ans) à un concours d'affiche sur le thème de **la Paix et du respect mutuel** pour la Journée Internationale de la Paix 2015.

Article 2 :

Le dessin, la peinture ou l'écriture, constituant l'affiche originale participant au concours devra être réalisé sur un support papier au format A3 minimum et 40 x 60 cm maximum.

Article 3 :

L'œuvre participant au concours devra être déposée au plus tard le **15 mai 2015 en Mairie à l'intention du chargé de Mission Culture de Paix (Secrétariat DGA)**, accompagnée du bordereau de participation ci-dessous correctement renseigné. Le (ou la lauréate) du concours, ainsi que les réalisateurs d'œuvres primées par le Jury, seront avertis début juin. La remise des prix aura lieu lors de la Journée Internationale de la Paix en septembre 2015.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél.

Courriel :

Age :

Structure participante (si œuvre collective ou école ou autre organisme) :

Date :

Signature du participant au concours ou signature obligatoire des parents pour les enfants mineurs autorisant la libre utilisation de la création pour les supports de communication et d'information relatifs à la journée de la paix.